

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 21 DÉCEMBRE 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,  
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,  
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,  
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,  
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,  
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,  
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,  
M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER,  
M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,  
Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE,  
M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGault,  
Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD,  
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Christine LAGRANGE,  
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM  
M. Kader BELHADJ par Mme Isabelle PORTEFAIX pendant la présentation de la délibération  
n°2  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS  
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault  
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE  
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE  
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

**ETAIENT EXCUSE(E)S :**

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001bf81-DE

Date de télétransmission : 23-12-2024

Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001bf81-DE

Date de télétransmission : 23-12-2024

Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

## 9

**DEFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Convention de financement pour l'année 2025 des travaux réalisés par l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon pour le confortement du Canal Crillon en amont du Masclé.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Le périmètre syndical de l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon couvre aujourd'hui un territoire de 2098 ha et comprend 228 km de réseaux d'irrigation (58 km de canaux et filioles sous gestion de l'ASA et 170 km de réseaux d'irrigation privés).

Face aux évolutions de l'occupation du sol et des activités économiques, les canaux ont largement élargi leurs fonctionnalités. Initialement conçus pour la mise à disposition d'eau brute nécessaire à l'irrigation des terres agricoles et l'exploitation de la force motrice de l'eau, ils génèrent aujourd'hui de nombreux effets induits positifs pour le territoire de la Plaine d'Avignon.

Ces externalités liées au fonctionnement des canaux sont :

- leur rôle dans le paysage par la diversité des milieux qu'ils permettent et l'augmentation induite de la biodiversité (trames vertes et bleues, corridors écologiques,...).
- l'apport pérenne d'eau sur un territoire méditerranéen naturellement soumis à des sécheresses extrêmes.
- le patrimoine culturel et historique qu'ils représentent (présence de nombreux ouvrages d'art datant de plusieurs siècles).
- la recharge des nappes phréatiques liée au principe séculaire d'irrigation par submersion.

Compte tenu des nombreux enjeux que représentent pour le territoire la présence de ces canaux d'irrigation, la ville d'Avignon a délibéré le 26 juin 2019 pour approuver la signature d'une convention pluriannuelle de subventionnement, d'une durée de 4 ans avec l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon lui permettant de pérenniser et renforcer ses missions d'intérêt général. Cette convention pluriannuelle a par la suite été modifiée par deux avenants (approuvés par délibération en septembre 2020 et en novembre 2021) et a été déclinée par des conventions annuelles pour lesquelles le dernier versement a eu lieu en 2023.

Depuis 2021, l'ASA des canaux de la plaine d'Avignon a lancé une réflexion à travers une étude visant à évaluer l'opportunité et la faisabilité d'une démarche de gestion globale et concertée autour des canaux d'irrigation de la Plaine d'Avignon, dans l'optique de produire une aide à la décision des acteurs-clés locaux à cet égard.

En novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commande entre l'ASA, le Grand Avignon assurant la coordination du groupement, la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat et les villes d'Avignon, du Pontet, de Vedène, de Morières et de Sorgues, répondant à la définition de l'article L. 2113-6 du Code de la Commande Publique, afin d'engager toutes les parties prenantes (8 structures au total) dans la réalisation de l'étude et du diagnostic sur les filioles privées.

Dans l'attente des résultats de cette étude et de la définition d'une meilleure gouvernance pour l'ASA, des travaux sont engagés par l'association syndicale pour le confortement du canal Crillon en amont du Mascle. En effet lors de la période de chômage 2023/2024, l'ASA avait réalisé un nouveau seuil de régulation sur le canal Crillon en aval immédiat du site mais l'impact de ce nouveau seuil de régulation nécessite la réalisation sur la période de chômage du canal 2024/2025 de travaux de mise en sécurité et de confortement du Canal sur une partie située en amont.

Les travaux consistent à cuveler un linéaire approximatif de 290 mètres. Le montant des travaux est estimé à 500 000 € HT dont le plan de financement est le suivant :

- Département de Vaucluse : 200 000 € HT,
- Commune de Morières-les-Avignon : 85 000 € HT,
- Commune d'Avignon : 85 000 € HT,
- ASA des canaux de la Plaine d'Avignon : 130 000 € HT.

Il est donc proposé d'approuver la convention de financement à intervenir pour l'année 2025, pour une durée d'un an, d'un montant versé par la ville d'Avignon de 85 000 € HT afin de réaliser les travaux de confortement du canal Crillon en amont du Mascle.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L. 2113-6,

Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal en date du 26 Novembre 2022 approuvant le groupement de commande pour l'étude de diagnostic approfondi et mise en protection des filioles et canaux et pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mutation de l'ASA,

Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal en date du 27 Novembre 2021 approuvant l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle,

Vu la délibération n°27 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle,

Vu la délibération n°42 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2019 approuvant le projet de convention pluriannuelle de subventionnement de l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de financement pour l'année 2025 des travaux réalisés par l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon pour le confortement du Canal Crillon en amont du Mascle,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 204132,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

**ADOPTE**



M. Christian ROCCI ne prend pas part au vote.

Le Maire  
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance  
M. David FOURNIER

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 23 DÉCEMBRE 2024**

**ACTE PUBLIE LE 24/12/2024**